



## CODE DE CONDUITE COVID – SALLE DE MOTRICITÉ

Depuis l'annonce de la reprise des activités intérieures et extérieures dans le secteur des sports et loisirs, des mesures sanitaires et de distanciation physique ont été mises en place, en respectant les normes établies par la santé publique, afin d'assurer la sécurité de tous les membres du personnel ainsi que celle de notre précieuse clientèle. Il est donc très important de prendre connaissance des procédures avant de vous présenter à votre cours, atelier ou activité.

### PASSEPORT VACCINAL

- Afin de se conformer aux nouvelles mesures exigées par la Santé publique concernant l'accessibilité aux activités non-essentiels (salle de motricité), le passeport vaccinal **EST EXIGÉ depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021** pour toute personne âgée de 13 ans et plus.
- Ce dernier sera validé lors de votre première visite par l'entraîneur de la salle d'entraînement. Vous devrez lui présenter votre code QR 2<sup>e</sup> dose accompagnée d'une pièce d'identité valide (permis de conduire/carte d'assurance maladie). Une fois votre code QR validé par l'application.

### MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE

- Une bouteille de produit désinfectant ainsi qu'une lingette sera placée à l'entrée de la salle de motricité afin que vous puissiez désinfecter le matériel **AVANT ET APRÈS CHAQUE UTILISATION**.
- Des distributeurs de désinfectant pour les mains seront disponibles à différents endroits afin que vous puissiez vous désinfecter les mains régulièrement.

### AVANT VOTRE PÉRIODE À LA SALLE DE MOTRICITÉ

- Vous devez vous assurer de présenter aucun symptôme de la COVID-19 (fièvre, toux sèche, fatigue extrême, maux de tête, perte de l'odorat ou du goût) pour bénéficier de votre plage horaire de divertissement familial libre.
- Pour assurer le contrôle de l'affluence des bulles familiales dans la salle de motricité, nous vous demandons de **réserver votre plage horaire et de prendre connaissance des procédures** en place avant de vous présenter au Centre récréatif.
- Il vous est possible de réserver la salle de motricité en tout temps via le site internet de la Ville dans la section « **Sports, loisirs et culture** » sous l'onglet « **Salle de motricité** ». Les plages horaires sont d'une durée établie de 60 minutes et une bulle familiale à la fois, est autorisée dans la salle de motricité.



- Vous devez arriver seulement quelques minutes avant le début de votre réservation afin de limiter les croisements entre les usagers lors des déplacements. Une période de transition est également prévue dans l'horaire pour espacer la fin et le début de chaque plage afin de diminuer l'affluence dans les corridors.

### INSTALLATIONS SANITAIRES ET COMMODITÉS

- En raison des exigences de la santé publique, **l'accès aux vestiaires est autorisé**. Toutefois, il est **préférable d'être vêtu et prêt à commencer vos activités dès votre arrivée sur les lieux**.
- Les toilettes situées dans le corridor principal seront accessibles en tout temps. Nous vous demandons de bien nettoyer vos mains avant et après usage de ces dernières.
- Les **abreuvoirs sont accessibles** mais vous devez vous désinfecter les mains avant de les utiliser. Nous vous recommandons toutefois **d'apporter votre propre bouteille d'eau** pour limiter les risques potentiels de contamination.

### ARRIVÉE AU CENTRE RÉCRÉATIF

- Pour accéder à la salle de motricité, veuillez emprunter l'entrée 4 (entrée de la salle d'entraînement via la rue Dufour) du Centre récréatif puis **vous rendre à l'accueil de la salle d'entraînement afin de confirmer votre présence et de faire valider votre passeport vaccinal** avec l'entraîneur sur place.
- Le port du masque est **obligatoire dès votre arrivée** au Centre récréatif ainsi que la désinfection de vos mains.
- Lorsque vous entrez au Centre récréatif, vous devez **obligatoirement enlever vos chaussures d'extérieur**, les placer sur l'étagère prévue à cet effet et enfiler vos chaussures d'intérieur.
- Vous devez par la suite vous diriger directement à la salle de motricité pour effectuer votre période de divertissement en bulle familiale.

### PENDANT VOTRE PÉRIODE À LA SALLE DE MOTRICITÉ

- Le port du masque est **obligatoire pour tous et en tout temps**.
- **Le port de chaussette est obligatoire pour tous les membres** de la bulle familial à l'intérieur de la salle de motricité.
- Une fois installé et que seule votre famille est présente dans la salle, il vous est alors possible de retirer vos masques.
- Lorsque vous avez terminé avec votre matériel, vous devez le désinfecter à nouveau.



- Respectez en tout temps la règle de distanciation physique de 2 mètres, lorsque vous êtes en présence d'un membre du personnel ou en dehors de la salle (ex : dans les aires de passage, entrée, toilettes et sortie).

**IMPORTANT** - L'encadrement et la surveillance des enfants doivent être assumés en tout temps par les parents lors de l'utilisation de la salle de motricité.

### APRÈS VOTRE PÉRIODE À LA SALLE DE MOTRICITÉ

- Lorsque votre période est terminée, vous devez vous diriger vers la sortie.
- Des bacs seront placés à la sortie du plateau afin que vous puissiez y déposer votre lingette ainsi que votre vaporisateur de produit désinfectant.
- N'oubliez pas de désinfecter vos mains avant de quitter le Centre récréatif.

### POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Veuillez communiquer avec le Service des sports et loisirs au 418 673-3405, poste 2140.

**Merci de votre compréhension et bonne activité !**